



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équarrissage

Question écrite n° 35477

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur l'instauration d'une taxe pour les entreprises de découpe de viande. Dans le cadre de la réforme du service public de l'équarrissage qui organise la contribution des filières au coût de ce service, les entreprises de découpe de viande sont désormais soumises à une nouvelle taxe appelée contribution co-produit. Aussi, il lui demande de préciser si des dispositions sont envisagées afin que cette taxe ne pèse pas trop lourdement sur ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35477

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1766

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)